



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 17 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 10/03/2025.

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Frédéric FAGES, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES), Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Jean-François DABILLY), Patrick LEDOUX (Pouvoir à André GUIGNARD), Nicolas MOINE (Pouvoir à Dominique CHAINE).

Etaient absents et non représentés : Marie-Paule TIFFAULT

Secrétaire de séance : Paulette POUPIN.

2025-14 APPROBATION REGLEMENT OPAH-RU.

Grand-Châtellerault porte depuis plusieurs années une politique volontariste en termes de revitalisation de ses polarités et d'habitat (PLH, OPAH-RU et PIG). Elle a notamment été lauréate du dispositif national "Petites Villes de Demain" lui permettant de signer la convention d'Opération de Revitalisation des Territoires des communes de Lencloître, Dangé-Saint-Romain, La-Roche-Posay et Pleumartin.

En ce sens, plusieurs projets de redynamisation des centres-villes ont d'ores et déjà été amorcés dans ces communes et pour épauler cette volonté de revitalisation, Grand-Châtellerault a souhaité mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain.

Une étude pré-opérationnelle a été menée sur 22 communes du territoire afin de diagnostiquer les centres-anciens où la vacance demeure importante et la part de logements inconfortables considérable.

En plus des 4 communes labellisées Petites Villes de Demain, Thuré, Bonneuil-Matours et Angles sur l'Anglin ont souhaité intégrer ce dispositif pour accompagner les administrés et nouveaux arrivants à réaliser des travaux.

AR Prefecture

086-2180720
Reçu le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025

Centre OPAH-RU Petites Villes de Demain et centres-bourgs, a débuté au 1er août 2024, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 juillet 2029.

L'objectif est d'améliorer 125 logements, 75 occupés par les propriétaires et 50 appartenant à des propriétaires bailleurs.

Pour rappel, les aides financières ont été déterminées de la manière suivante :

	1er juillet 2024- 31 décembre 2024	2025	2026	2027	2028	30 juin 2029
ANAH	160 000 €	684 250 €	684 250 €	684 250 €	684 250 €	547 500 €
Grand Châtelleraut	34 000 €	167 500 €	167 500 €	167 500 €	167 500 €	133 500 €
Département 86	17 000 €	74 500 €	74 500 €	74 500 €	74 500 €	59 000 €
Commune de Thuré	1 422 €	6 286 €	6 286 €	6 286 €	6 286 €	4 864 €

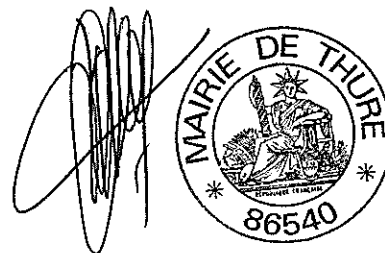
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le règlement des aides financières annexé à la délibération 2025-14.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents liés à l'OPAH-RU.

Votants	21
Pour	20
Contre	1
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **18 MARS 2025**

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20250317-2025_14-DE
Reçu le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025